

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011773	Date d'inspection Le 25 mars 2021	
Nom de l'établissement Club Des Amis 7		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une visite de surveillance.
- Le ratio fut respecté lors de la visite.
- Vérification des ports folios des enfants, discussion avec les éducatrices au sujet des documentations présentes et suggestions d'ajout d'observations.
- De la documentation de groupe a été observée dans un local, des constellations d'activités ont été montées avec les enfants, des projets de science sont montés avec les enfants et la littéracie est présente dans chacun des centres.
- L'intérêt des enfants est connu des éducatrices et exploité dans les activités proposées.
- L'orientation des enfants est faite de façon respectueuse et positive.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 mars 2021

Date

original signé par
Mélinda Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2021

Date